



## **Union des familles laïques** G i r o n d e

Rencontre publique « Agenda 21 » organisée  
par le Conseil Général de la Gironde

Cestas le 17 octobre 2005

Contribution de l'UFAL, mouvement familial laïque d'éducation populaire qui a pour vocation d'intervenir dans la société civile.

### **Pourquoi la société civile a-t-elle sa place dans la démarche de développement durable ?**

Parce que par définition le développement durable doit être une démarche participative. L'article 28 du programme d'action pour le 21<sup>è</sup> siècle, signé par 117 chefs d'Etat ou de gouvernement en 1992 à Rio lors du Sommet de la terre, contient une orientation fondamentale : « les collectivités locales entreprennent un processus de consultation de leurs populations ». Il doit donc y avoir une modification des comportements et des modes d'actions de la part de l'ensemble des acteurs pour tendre vers ce que l'on appelle désormais la gouvernance, qui peut se définir comme un mode d'organisation qui tient compte, en amont de la décision, des différentes parties prenantes. Un forum comme celui de ce soir et les différentes initiatives récentes du Conseil Général sont un premier pas encourageant. En effet, les collectivités territoriales sont au cœur du développement durable puisqu'elles ont dans leurs champs d'action la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et spatiales, l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la vie, et la gestion rationnelle des ressources naturelles et énergétiques.

Pour obtenir un nouveau mode de développement plus solidaire, plus économe en ressources et en énergies, plus intégré, et plus partagé, un projet de territoire doit obligatoirement être un projet porté par une instance politique, mais il se doit aussi d'être concret, opérationnel, partenarial et participatif.

### **Quelle est la place des associations dans la démarche de développement durable ?**

Les associations sont un acteur fondamental dans la société civile en France. Elles sont au plus proche des besoins et des préoccupations de nos concitoyens. Elles ne doivent pas être perçues par les politiques comme des groupes de pression ou des empêcheurs de tourner en rond, mais bien comme des relais

citoyens capables d'être de vrais partenaires pour l'élaboration de projets de développement durable, projets dont la finalité doit être :

- l'accès à tous à une bonne qualité de vie et la réduction des inégalités
- la lutte contre les changements climatiques et pour la protection de l'atmosphère
- la préservation de la biodiversité, et la protection des milieux et des ressources
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
- des dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation responsables, donc à contre-courant du néo-libéralisme actuel

### **Quelle peut être la valeur ajoutée des associations ?**

Le pouvoir politique s'est emparé du développement durable sous l'angle de l'environnement, qui paraissait une évidence (au niveau national, le développement durable dépend du ministère de l'écologie). Les grandes entreprises ont fait une OPA sur la dimension économique du développement durable.

Les associations ont donc le devoir, face aux visions économistes et environnementalistes de proposer une vision sociale forte et de faire du développement durable le point de rencontre de toutes les solidarités.

### **Venons-en aux services publics.**

Les français, on le sait, sont, à juste titre, très attachés à leurs services publics. Pourtant, et l'actualité l'illustre malheureusement de façon criante, on assiste à leur démantèlement progressif, les uns après les autres. Notre pays se prive ainsi, contre la volonté populaire, de cette organisation unique, qui assure l'égalité et la solidarité.

Ce n'est donc pas de moins de services publics dont les citoyens ont besoin, mais de « plus » et de « mieux ».

### **Un exemple pour illustrer cela, l'eau.**

L'eau est un bien commun et elle ne doit pas être réduite à une simple marchandise. La propriété, la gestion et le contrôle de l'eau doivent par conséquent être publics. La voie du partenariat public – privé s'est révélé être un instrument très efficace de prise de contrôle politique et économique de la ressource en eau par de grandes entreprises multinationales, qui ont ainsi utilisé le commerce de ce bien commun pour prélever des milliards sur le dos des usagers et des collectivités afin d'engraisser leurs actionnaires.

Voilà un exemple pour lequel l'intervention citoyenne peut être décisive, notamment à l'occasion des renouvellements des contrats, pour organiser enfin la démocratie sur la question de l'eau.

Voilà un exemple de ce que doit permettre la démarche partenariale et participative du développement durable.

Christian Gaudray  
président de l'UFAL 33